



29 juillet 2026

(26-5419)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>MAROC</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Sauces commercialisées
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: ☒ Tous les partenaires commerciaux ☐ Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: Projet d'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts modifiant et complétant l'arrêté No 356-25 du 12 chaabane 1446 (11 février 2025) fixant les dénominations et les caractéristiques des sauces commercialisées. Langue(s): français. Nombre de pages: 8 https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_03966_00_f.pdf
6. Teneur: Le présent projet d'arrêté vise essentiellement à: • l'adaptation de certaines catégories de sauces, notamment par la création d'une catégorie "Sauce soja Extra" et la révision des spécifications applicables à certaines moutardes et à la sauce soja; • l'actualisation de la liste des ingrédients autorisés à plusieurs catégories de sauces afin de mieux refléter les pratiques de fabrication du secteur; • la révision de certains critères physico-chimiques applicables à la harissa, à la sauce tomate et au ketchup.
7. Objectif et raison d'être: ☒ innocuité des produits alimentaires , ☐ santé des animaux , ☐ préservation des végétaux , ☐ protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , ☐ protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: ☒ Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): – CODEX STAN 192-1995 Rév 2021 relative aux additifs alimentaires – CODEX STAN 307-2011, Norme sur les piments forts – CXS 212-1999, Norme pour les sucres – CODEX STAN 150-198, Norme pour le sel de qualité alimentaire - Norme sur les épices quand elle existe – CXS 57-1981, Norme pour les concentrés de tomate traités – CXS 306-2023, Norme sur la sauce aux piments – CXS 353-2022, Norme pour le piment et le paprika séchés ou déshydratés

	☐ Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques): ☐ Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP): ☐ Néant La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? ☒ Oui ☐ Non Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
10.	Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer. Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer.
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: ☒ Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): ☐ Mesure de facilitation du commerce
12.	Date limite pour la présentation des observations: ☒ Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 27 septembre 2026 Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: ☒ autorité nationale responsable des notifications, ☒ point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: Division des Accords SPS Direction du Contrôle aux frontières et Accords SPS Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquiry point.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma
13.	Texte(s) disponible(s) auprès de: ☒ autorité nationale responsable des notifications, ☒ point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: Division des Accords SPS Direction du Contrôle aux frontières et Accords SPS Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquiry point.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma